

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE DE LHERM**

<b>DESIGNATION OFFICIELLE DE LA SERVITUDE</b>	<b>DESIGNATION DU GENERATEUR</b>	<b>REFERENCE DE L'ACTE QUI L'INSTITUE</b>	<b>DESIGNATION DU SERVICE LOCALEMENT RESPONSABLE</b>
A4 - Servitude de libre passage des engins mécaniques	Le Touch Affluents de la Louge (l'Aussau)	Arrêté préfectoral du 27 septembre 1976 Arrêté préfectoral du 4 septembre 1978	DDT 31 - SEEF Cité Administrative – Bât. E Boulevard Armand Duportal 31073 - TOULOUSE CEDEX 9
A5 – Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Implantation de canalisations liées à l'extension de l'usine d'eau potable de Lherm	Arrêté préfectoral du 26 juillet 2012	Syndicat intercommunal des eaux des coteaux du Touch 12 Rue Notre Dame 31370 – RIEUMES
AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques	Chapelle Notre Dame du Bout du Pont Section A, parcelle n°148  Eglise paroissiale 15ème siècle (section A, parcelle n°153)	Inscrit sur l'Inventaire des Monuments Historiques le 1 <sup>er</sup> février 1978  Classé Monument Historique le 11 février 1993	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 32 rue de la Dalbade - BP811 31080 - TOULOUSE CEDEX 6
AS1 – Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales	Périmètres de protection autour des prises d'eau dans le Touch, dans le canal de Saint-Martory, autour de l'usine du syndicat des eaux	Arrêté préfectoral du 4 août 2006	Syndicat intercommunal des eaux des coteaux du Touch 12 Rue Notre Dame 31370 – RIEUMES
I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Canalisation de gaz : DN 800 St Lys Langla - Muret la Garonne Catégorie B	Arrêté Ministériel du 4 juin 2004	TIGF Région de Toulouse 16bis rue Alfred Sauvy 31270 – CUGNAUX

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE DE LHERM**

<b>DESIGNATION OFFICIELLE DE LA SERVITUDE</b>	<b>DESIGNATION DU GENERATEUR</b>	<b>REFERENCE DE L'ACTE QUI L'INSTITUE</b>	<b>DESIGNATION DU SERVICE LOCALEMENT RESPONSABLE</b>
I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Ligne à 63 KV Bérat - Seysses	Déclaration d'utilité publique	R.T.E./ GET PYRENEES 87, rue Jean Gayral 31200 TOULOUSE
PM1 Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements différentiels de terrains consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux.	Arrêté préfectoral du 22 décembre 2008	DDT 31 - SRGC Cité administrative 2, Bd. Armand-Duportal - BP 70001 31074 TOULOUSE CEDEX 9
PM1 – Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation	Arrêté préfectoral du 29 juin 2012	DDT 31 - SRGC Cité administrative 2, Bd. Armand-Duportal - BP70001 31074 TOULOUSE CEDEX 9
PT1 - Servitudes de protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	Centre radioélectrique de Muret Aéroport	Décret du 17 décembre 1993	DGAC - SNIA Aéroport Civil de Toulouse Blagnac Allée Saint-Exupéry 31700 – BLAGNAC
PT1 - Servitudes de protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques (suite)	Centre radioélectrique de Poucharramet	Décret du 9 septembre 1975 modifié par décret du 30 octobre 2002	Ministère de la Défense Division technique BCAG - CG n° 350 T 14 rue Saint-Dominique 00449 - PARIS Armées

***SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE DE LHERM***

<b>DESIGNATION OFFICIELLE DE LA SERVITUDE</b>	<b>DESIGNATION DU GENERATEUR</b>	<b>REFERENCE DE L'ACTE QUI L'INSTITUE</b>	<b>DESIGNATION DU SERVICE LOCALEMENT RESPONSABLE</b>
<p>PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat</p>	<p>Centre radioélectrique de Poucharramet</p> <p>Faisceau hertzien Toulouse - Saint-Gaudens - Luchon Tronçon Ramonville - Lautignac</p> <p>Faisceau hertzien Bragayrac - Muret La Ferrane</p>	<p>Décret du 9 septembre 1975 modifié par décret du 26 avril 2002</p> <p>Décret du 6 mai 1976</p> <p>Décret du 31 août 1990</p>	<p>Ministère de la Défense Division technique BCAG - CG n° 350 T 14 rue Saint-Dominique 00449 - PARIS Armées</p> <p>ORANGE - UIMP 2 avenue du Général Hoche 81000 ALBI</p> <p>ORANGE - UIMP 2 avenue du Général Hoche 81000 ALBI</p>
<p>PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat</p>	<p>Centre radioélectrique de Muret Aérodrome</p>	<p>Décret du 10 septembre 1993</p>	<p>DGAC - SNIA Aérodrome Civil de Toulouse Blagnac Allée Saint-Exupéry 31700 – BLAGNAC</p>
<p>PT3 - Servitudes relatives aux installations de télécommunications</p>	<p>Câble à fibres optiques FO 428 Toulouse - Saint-Gaudens</p>	<p>Arrêté préfectoral du 13 février 1995</p>	<p>ORANGE - UIMP 2 avenue du Général Hoche 81000 ALBI</p>

***SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE DE LHERM***

<b>DESIGNATION OFFICIELLE DE LA SERVITUDE</b>	<b>DESIGNATION DU GENERATEUR</b>	<b>REFERENCE DE L'ACTE QUI L'INSTITUE</b>	<b>DESIGNATION DU SERVICE LOCALEMENT RESPONSABLE</b>
T5 - Servitudes de dégagement des Aérodomes	Aérodrome de Muret – Lherm	Arrêté ministériel du 30 juillet 2014	DGAC - SNIA Aérodrome Civil de Toulouse Blagnac Allée Saint-Exupéry 31700 – BLAGNAC